

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 JUILLET 2010 - 19H00

Présents : M. ESTIER, Mme LONCHAMBON, M. DUGOURD, Mme REINICHE, M. CHAPTARD, M. GIRARD, Mlle MAZIER, Mme ALVES, M. FOURNIER, M. PHILIPPE, M. GREGORIO, Mme ARRIETA, M. BEDABOUR, M. FRANCISCO, Mme ROSSIGNOL, M. POUILLET, M. RAFALKO et Mlle NANAÏ.

Excusée : Mme MEGE (procuration à Mme REINICHE).

M. GIRARD a été élu secrétaire.

Le compte-rendu de la séance du 25 juin 2010 est adopté par le Conseil Municipal.

Plan local d'Urbanisme :

Le Maire relate les 2 réunions (08 et 20 juillet) du groupe de travail restreint qui ont permis d'étudier la cartographie des zones à urbaniser par secteur (limites, zones humides, stratégie, ...).

Il explique que la SAGE va vraisemblablement imposer de répertorier les zones humides et qu'une réunion avec les agriculteurs sera organisée prochainement.

Réhabilitation de la décharge de Fougères - partie commune : approbation du marché de maîtrise d'œuvre :

Monsieur le Maire décrit au Conseil municipal la procédure engagée pour retenir un bureau d'études afin d'assurer la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de la partie « commune » de la décharge de Fougères qui doit être menée à terme avant la fin de l'exploitation de la partie « entreprise » par la société Aubert et Duval fixé au 15 décembre 2011.

La commission communale d'appel d'offres a procédé à l'ouverture des plis le 1^{er} juillet 2010, le 08 juillet pour valider le classement sur la base des critères établis dans le règlement de consultation et retenir les trois premiers cabinets à auditionner le 21 juillet 2010.

Le Maire présente ensuite le résultat de l'audition effectuée ce jour même et indique que la commission communale d'appel d'offres a porté son choix sur le cabinet CSD INGENIEURS qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse pour la Commune (100 000 € H.T.).

Après avoir pris connaissance des différents documents, le Conseil Municipal décide, de prendre acte du choix de la commission communale d'appel d'offres, d'approuver le marché à intervenir avec la SA CSD INGENIEURS pour un montant total H.T. de 100 000,00 € et d'autoriser le Maire à le signer ainsi que toutes les autres pièces se rapportant à la réalisation de cette prestation et à son règlement.

Adhésion de communes à l'EPF/Smaf :

Le Conseil Municipal donne son accord aux adhésions suivantes :

des communes de :

MONETAY SUR ALLIER (Allier),

SAINT GERVAIS SOUS MEYMONT (Puy de Dôme),

du Syndicat d'Etudes et d'Aménagements Touristiques, composé des communautés de communes de Mur es Allier et Gergovie Val d'Allier,

du SICTOM Pontaurmur-Pontgibaud, composé des communes des Ancizes-Comps, Aurières, Bromont-Lamothe, la Celle d'Auvergne, Ceyssat, Chapdes-Beaufort, Cisternes la Forêt, Combrailles, Condat en Combrailles, Fernoël, Gelles, Giat, Landogne, La Goutelle, Le Montel de Gelat, Miremont, Montfermy, Nébouzat, Pontaurmur, Pontgibaud, Pulvérières, Puy Saint Gulmier, Saint Avit, Saint Bonnet près Orcival, Saint Etienne des Champs, Saint Georges de Mons, Saint Hilaires les Monges, Saint Jacques d'Ambur, Saint Ours les Roches, Saint Pierre le Chastel, Tralaigues, Villosanges, Voingt,

Convention de mise à disposition de locaux à l'O.T.C. :

Le Conseil Municipal décide d'accepter, pour l'année 2010, les termes de la convention pour la mise à disposition de locaux à l'O.T.C. et d'autoriser le Maire à la signer.

La commune des Ancizes-Comps aura à supporter les réparations du bâtiment, le chauffage, le nettoyage du local, l'eau et l'électricité et l'O.T.C. prendra à sa charge les frais d'assurance et de téléphonie.

Manzat Communauté :

Suite à la dernière réunion du conseil communautaire qui s'était vu présenter des dossiers manifestement insuffisamment préparés, la directrice des services a adressé à chaque délégué un courrier qui est commenté et qui appellera remarques et mise au point.

Ecole primaire :

Le Maire informe le Conseil Municipal du départ de M. CHOULET qui sera remplacée par Mme PERRIER à la direction d'autant que la 4^{ème} classe est gelée (*depuis supprimée*). Une réunion du Conseil municipal aura lieu fin août pour étudier les mesures à adopter pour tenter de s'opposer à cette fermeture.

Nombre d'heures hebdomadaires du poste d'assistant territorial d'enseignement artistique :

Le Conseil Municipal décide, à compter du 1^{er} septembre 2010, de maintenir à 5,5/20^{ème} le nombre d'heures hebdomadaires du poste d'Assistant territorial d'enseignement artistique et d'autoriser le Maire à pourvoir à cet emploi par un personnel contractuel (contrat du 02/09/2010 au 30/06/2011).

Nombre d'heures hebdomadaires du poste d'Educateur Territorial des Activités Physiques :

Le Conseil Municipal décide, à compter du 1^{er} septembre 2010, de maintenir à 8,25/35^{ème} le nombre d'heures hebdomadaires du poste d'Educateur Territorial des Activités Physiques et d'autoriser le Maire à pourvoir à cet emploi par un personnel contractuel (contrat du 02/09/2010 au 30/06/2011).

Vœu pour le maintien des RASED :

L'Education nationale subit depuis de nombreuses années une offensive libérale sans précédent mettant à mal l'école de la République. Les conséquences de cette politique destructrice sont dramatiques. Depuis 2002, 60 000 postes ont été supprimés. Cette saignée se fait douloureusement ressentir sur les élèves, les familles et les personnels. Le quotidien dans les écoles, collèges et lycées se dégrade mettant en péril la qualité de l'enseignement.

Dans la divulgation de schémas d'emploi 2011 – 2013, le ministère de l'Education nationale fait très clairement apparaître les objectifs de regroupement de classe en milieu rural, la baisse de la scolarisation des enfants de deux ans, l'augmentation du nombre d'élèves dans les classes du 1^{er} degré ainsi que la suppression des Réseaux d'Aides aux Elèves en Difficultés (RASED).

Avec ces nouvelles coupes sombres et cette remise en cause, le gouvernement va de nouveau accroître les inégalités d'accès au savoir. Les RASED ont la particularité d'accompagner les élèves en difficulté de manière très personnalisée, de soutenir au plus près les enseignants qui sont confrontés aux difficultés, de travailler en lien avec les parents et des équipes de professionnels qualifiés.

Sous prétexte de réaliser des économies, le gouvernement mène une politique dangereuse qui va accentuer les difficultés et accroître la dégradation du climat scolaire.

Comme il l'a déjà fait dans des délibérations précédentes, le Conseil Municipal réaffirme son attachement à une école publique de qualité garantissant une réelle égalité des chances et permettant au plus grand nombre d'accéder au savoir.

Le Conseil Municipal demande au gouvernement de mettre fin aux économies budgétaires opérées dans l'Education nationale et de revenir sur son schéma d'emplois 2011 – 2013. Il est urgent d'investir massivement et de développer de nouvelles ambitions pour l'Ecole. Cela demande de stopper les suppressions de postes et d'engager un vaste plan destiné à embaucher et former des personnels dans l'éducation.

Le Conseil Municipal réaffirme donc son soutien à l'ensemble des personnels et s'opposera à la suppression des RASED, absolument nécessaires à la lutte contre l'échec scolaire.

Vœu contre la réforme des retraites proposée par le Gouvernement :

Le 16 juin dernier, le gouvernement dévoilait sa réforme des retraites. Guidé avant tout par la satisfaction des marchés financiers, il mène une véritable guerre contre les salariés de notre pays. Cette réforme, injuste et inefficace, sera essentiellement supportée par les salariés à hauteur de 22 milliards d'euros. Si elle est entérinée, l'âge de départ à la retraite passera de 60 à 62 ans d'ici 2018. En mettant en avant l'argument démographique, l'UMP souhaite tout simplement cacher le vrai débat et esquiver les questions de fond aujourd'hui responsables de la crise.

Mais la spéculation et la bulle financière ont pris le dessus menant l'économie mondiale dans la tourmente et détruisant l'ensemble du tissu productif de notre pays. Le gouvernement encourage la baisse de la part salariale dans la richesse produite en ne voulant pas toucher aux revenus du capital. Pourtant, la soumission à cotisation des revenus financiers distribués par les entreprises à leurs actionnaires permettrait de réunir des ressources supérieures au déficit de toutes les caisses de retraite, et cela dès aujourd'hui et pour demain. Or, le gouvernement se contente de prévoir un prélèvement sur le capital ridiculement bas de 3,7 milliards en 2010 alors que le déficit annoncé dépasse 32 milliards.

Le gouvernement doit revoir sa copie et prendre en compte l'opinion des français. Le Conseil Municipal :

- **Se prononce en faveur de la préservation d'un régime de retraite par répartition fondé sur les cotisations des salariés et des employeurs avec une indexation des pensions sur les salaires et non sur les prix ;**
- **Estime possible et nécessaire un départ à 60 ans à taux plein (75 % du salaire de référence) pour tous avec la prise en compte de la pénibilité de certaines professions donnant droit à des départs anticipés.**

Pour cela le Conseil Municipal propose un autre financement passant par :

- **La suppression du bouclier fiscal ;**
- **La modulation du taux de la part patronale de cotisations sociales en fonction du rapport masse salariale / valeur ajoutée ;**
- **L'instauration d'une cotisation sociale, au moins égale aux cotisations assises sur les salaires pour les revenus financiers des entreprises. Là encore, outre l'effet financier il s'agit d'inciter les entreprises à favoriser l'emploi contre la spéculation.**

Subvention exceptionnelle :

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'Association Les Amis du Château de Pionsat une subvention exceptionnelle de 300 € pour l'organisation d'un concert à l'église de Comps le samedi 06 juin 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.